

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE BUDGET 2006

Membres de la commission :

Mmes et MM. BABEY FALCE Katia (PS)	MONNARD Pierre-André (LIB-PPN)
BOREL Pierre-Alain (PS)	MOREL Sylvia (RAD)
BREGNARD Théo (POP)	MUSY Daniel (PS)
CAPIT Didier (PS)	PAREL Alain (UDC)
CLERC-BIRAMBEAU Annie (PS)	SCHREYER André (UDC)
IFF Laurent (LIB-PPN)	VEYA Jean-Pierre (POP)
LAGGER Philippe (Les Verts)	WILLEN Pierre (Les Verts)
LEGRIX Jean-Charles (UDC)	

Le Conseil communal siège in corpore. M. Barbezat, chef du service financier et Mme Haefeli, secrétaire de direction, participent aux séances. Le Conseil général a nommé trois nouveaux membres : M. Capit en remplacement de M. Fischli, M. Monnard en remplacement de Mme Ummel et M. Willen en remplacement de M. Herrmann.

Constitution du bureau

Conformément au tournus établi en début de législature, le bureau est constitué ainsi :

Président :	IFF Laurent (LIB-PPN)
Vice-présidente :	CLERC-BIRAMBEAU Annie (PS)
Rapporteur budget :	PAREL Alain (UDC)
Rapporteur comptes :	MOREL Sylvia (RAD)

Sous-commissions

Comme il a été convenu à la fin des comptes, M. Iff remplace Mme Ummel dans la commission des Affaires culturelles, des Sports et de la Santé, Mme Ummel étant elle-même remplacée par M. Monnard dans la commission des Infrastructures et des Energies. M. Capit remplace M. Fischli dans la commission des Finances, de l'Economie et de l'Urbanisme.

Calendrier

La commission a siégé le 28 septembre (une séance supplémentaire a été agendée le 26 octobre afin de prendre connaissance des rapports de sous-commission), le 3 novembre et le 16 novembre 2005 pour prendre connaissance du nouveau projet de budget. La commission s'est réunie

pour une séance supplémentaire le 24 novembre pour l'examen et l'adoption du rapport, séance au cours de laquelle les partis ont donné leur position (les textes concernant les positions ont été adoptés en séance).

Séance du 28 septembre 2005

Est excusée pour cette séance Mme Babey Falce Katia (PS).

Budget 2006

L'exécutif indique que le projet de budget 2006 reçu par la commission atteint un déficit d'environ 25.3 mios après les deux premiers trains de mesures. Il rappelle les points principaux qui ont mené à la situation actuelle. Premièrement : détérioration générale des ressources (recettes fiscales, différentes taxes, taxe foncière et bénéfice de SIM) -9 mios entre 2001 et 2005. Deuxièmement : un report de charges de 5 mios de dépenses sociales de l'Etat (crèches, mesures d'intégration professionnelle) et multiplication par 10 de l'aide sociale en 15 ans. Troisièmement : augmentation des amortissements liés aux investissements passés, de moins de 9 mios en 2000 à plus de 14 mios au budget 2006. A cela viennent s'ajouter l'augmentation régulière de la masse salariale (hautes paies) et, tout récemment, CHF 800'000 de report de charges de l'Etat lié à la baisse des subventions sur l'instruction publique.

De plus, les nouvelles mesures d'économies qui vont être prises par l'Etat vont encore péjorer nos finances. Ajoutons encore que les recettes fiscales sont bien en dessous des prévisions, jamais d'écarts aussi importants n'avaient eu lieu, la maîtrise du CC est quasiment nulle sur ces éléments. Dernier point, le résultat de la votation populaire qui prive la Ville de 5 mios de recettes. Dans ces conditions, le CC annonce d'ores et déjà deux nouveaux trains de mesures supplémentaires, tout en étant conscient qu'il sera très difficile de trouver 25 mios d'ici la fin de l'année.

Notons encore que la projection intermédiaire du bouclage de l'exercice en cours montre un déficit de 20,5 mios. Il n'y aura donc plus de réserves à la fin de l'exercice en cours.

Dès lors, il est évident que les solutions d'économies que devra trouver l'exécutif ne seront pas sans conséquences sur les prestations et le personnel administratif.

Les mesures d'économies proposées sont chiffrées également sur les années à venir afin de préparer le travail qui devra être fait avec l'Etat. Des discussions avec l'Etat sont d'ailleurs engagées afin de repenser à une meilleure répartition des compétences entre l'Etat et les communes.

Le CC nous commente ses orientations générales ainsi que ses priorités :

Les orientations générales

- Conserver les priorités – en terme d’analyse – du programme de législature : relations extérieures, culture et patrimoine, développement industriel et microtechnique, qualité de vie, entretien des infrastructures existantes et assainissement financier.
- Préserver la cohésion sociale et les intérêts des générations futures.
- Etre attentif à préserver l’idée d’un avenir, d’un espoir et d’une perspective pour les habitants de cette ville.
- Envisager l’abandon de prestations prioritairement dans les domaines dans lesquels le Canton ou les privés peuvent se substituer à la commune.

Les priorités

Dicastère de l’Instruction publique, de la Jeunesse et des Affaires sociales

- Préserver les missions de l’école et la santé des enfants
- Assurer des prestations directes à la jeunesse
- Assurer une prise en charge décente des personnes fragiles

Dicastère des Infrastructures et des Energies

- Assurer l’entretien des infrastructures existantes
- Eviter une détérioration et un vieillissement excessif des infrastructures

Dicastère des Finances, de l’Economie et de l’Urbanisme

- Maintenir l’ambition de développement économique et de rayonnement extérieur
- Eviter une détérioration du visage urbain et conserver l’ambition de l’Unesco
- Gérer la crise

Dicastère de la Population, de la Sécurité et de l’Environnement

- Garantir à la population les prestations minimales en matière de sécurité
- Assurer une présence de terrain et de proximité par les services de police

Dicastère des Affaires culturelles, des Sports et de la Santé

- Conserver à la ville un rôle de pôle culturel
- Conserver la capacité de la ville à jouer ses atouts culturels spécifiques
- Assurer une animation (culturelle et sportive) de la ville pour toutes les catégories de la population

Chaque responsable de dicastère commente rapidement les documents comprenant les mesures d'économies. La liste des mesures les plus importantes figure dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget général pour 2006, sous le point no 4 et à la page no 5.

Didier Berberat, dicastère de l'Instruction publique, de la Jeunesse et des Affaires sociales indique qu'après les deux premiers trains de mesures, une économie de CHF 850'875 a été réalisée et qu'un troisième train de mesures à l'étude (ne figurant pas dans la proposition de budget 2006) devrait nous permettre d'économiser un total de CHF 2'316'190.

Laurent Kurth, dicastère des Finances, de l'Economie et de l'Urbanisme indique qu'après les deux premiers trains de mesures, une économie de CHF 2'122'500 a été réalisée et qu'un troisième train de mesures à l'étude n'est pas encore chiffré.

Pierre Hainard, dicastère des Infrastructures et des Energies indique qu'après les deux premiers trains de mesures, une économie de CHF 1'188'500 a été réalisée et qu'un troisième train de mesures à l'étude (ne figurant pas dans la proposition de budget 2006) devrait nous permettre d'économiser CHF 894'225 supplémentaires.

Claudine Stähli-Wolf, dicastère des Affaires culturelles, des Sports et de la Santé indique qu'après les deux premiers trains de mesures, une économie de CHF 225'900 a été réalisée et qu'un troisième train de mesures à l'étude (ne figurant pas dans la proposition de budget 2006) devrait nous permettre d'économiser CHF 257'700 supplémentaires.

Michel Barben, dicastère de la Population, de la Sécurité et de l'Environnement indique que certaines mesures étant encore à l'étude ou en négociation, aucun total d'économies ne peut être véritablement défini.

Débat concernant les mesures d'économies

Un commissaire aimerait des informations sur les reports de charges du Canton ainsi que leur évolution par rapport aux années précédentes.

Le CC indique qu'en ce qui concerne l'Instruction publique, il s'agit principalement du passage de 45 à 40,5 de la subvention de l'Etat pour les enseignants. L'année passée, deux mesures ont été appliquées, CHF 200'000 sur l'orthophonie et CHF 100'000 sur la médecine scolaire.

Un commissaire demande si, en matière sociale, la commune ne peut pas refuser les reports de charges.

Le CC répond clairement non. La répartition des charges du pot commun, qui était de 40-60% Commune-Canton, est maintenant de 60-40%, en

fonction de la population. Le CC n'a aucune emprise sur les normes de l'aide sociale, qui vont d'ailleurs baisser de 17%. Le CC tente par contre de faire baisser le pot commun car il a constaté que l'Etat mettait dans ce pot les charges relatives aux placements pénaux à l'extérieur du canton par exemple, alors qu'il devrait les prendre à sa charge.

Un commissaire demande pour quelle raison certaines prestations, telles que la conciergerie, ne sont pas données à l'extérieur.

Un débat s'en suit...

Le CC répond que, très fréquemment, les entreprises de nettoyage privées emploient des personnes relativement mal rémunérées et la Ville n'entend pas collaborer avec ces entreprises.

Un commissaire rappelle d'ailleurs la mauvaise expérience faite avec la maison Blanchâtel.

Une commissaire demande que les mesures d'économies prises pour le budget 2005 soient chiffrées. De plus, concernant les 2% de contribution de solidarité, il faudrait aussi tenir compte de la baisse au niveau des charges sociales.

Le CC répond que l'idée est de maintenir le gain assuré, puisqu'il s'agit d'une contribution de solidarité et non d'une baisse de salaire. Il y aura effectivement une baisse au niveau de l'AVS mais pas de la Caisse de pensions. L'Etat a d'ailleurs fait la même proposition.

Concernant l'effort d'économies, à ce stade, le CC a tenu son engagement de 2 mios sur le budget 2005.

Le CC indique que les négociations débutent avec les syndicats. Une compensation forfaitaire de l'inflation sera introduite et un effet de compensation va s'opérer (les bas salaires toucheront proportionnellement plus que les hauts salaires). De plus, le report de 0,5 de cotisation de la caisse de pensions plutôt que 0,5 de contribution de solidarité a également un effet d'équilibrage (coordination unique de CHF 15'050.-). Avec ces deux effets-là, le CC peut admettre une contribution de solidarité linéaire, ce d'autant qu'une contribution non-linéaire est très difficile à mettre en place.

Des commissaires relèvent que des efforts d'économies ont été faits dans presque tous les services et demandent s'il n'est pas possible d'en faire autant à la police et au SIS car il semble que peu d'efforts ont été faits dans ces services-là. Il faudra en discuter lors de la sous-commission.

Un commissaire demande où en est la situation avec le commandant du SIS, et s'il est possible d'avoir une comparaison du coût par habitant, comparativement à des villes telles que Fribourg ou Genève.

Concernant le SIS, le CC indique que le nouvel organigramme mis en place avec le SRH sera étudié lors de la prochaine séance du CC. Pour de grosses économies, il faudrait se rapprocher de Neuchâtel, ce qui n'est pas exclu dans l'avenir. La question des heures supplémentaires de la police va également être discutée avec le SRH.

Concernant la police, une négociation est en cours avec le Canton pour voir de quelle manière on pourrait réduire le personnel ; c'est une des mesures pour que Police 2006 coûte moins cher.

Un commissaire est surpris par la fiscalisation des amendes et trouve que la mesure est discutable. Il aimerait savoir si les radars fixes installés sur le Pod rapportent autant que prévu (le CC répond que oui, même plus). Un autre commissaire du même avis demande si l'installation de parcmètres ne serait pas plus juste que de spéculer sur la faute d'autrui.

Le CC répond, qu'à l'heure actuelle, une réflexion est faite pour savoir de quelle manière gérer la sécurité des nouveaux axes de la H20 (l'axe Bd de la Liberté/Chevrolet) avec des radars mais tout en évitant un effet trop répressif. Concernant les parcmètres, le CC pense qu'il est préférable d'y aller de manière progressive afin d'éviter une initiative ou un référendum.

Un commissaire relève que, lors de la présentation d'Arc en scènes, il a été impressionné par la taille de l'organigramme et est surpris qu'il y ait encore deux lieux administratifs, alors qu'on regroupe déjà des services dans des villes différentes. De plus l'année passée, un gros effort d'économie a été demandé aux écoles au niveau des spectacles alors que, dans le même temps, à Arc en scènes, on créait un poste de chargé de communication à 80%. On déplore aussi qu'il soit très difficile de faire des scolaires offertes à fréquences très réduites, alors que certains spectacles se jouent devant un très faible public. Une demande est faite pour qu'un rapport de gestion de la fondation soit fourni annuellement à la commission.

Le CC est désolé concernant le problème d'organisation avec les écoles. Quant au poste de chargé de communication il devra probablement être remis en cause. Progressivement, il devrait y avoir une meilleure gestion. Un rapport de gestion sera transmis à la commission. Quant à l'administration, un regroupement ne sera pas possible avant début 2006.

Tour de table des partis

L'ensemble de la commission salue et remercie le CC pour le travail effectué, tout en étant conscient qu'un travail énorme reste encore à faire, spécialement en sous-commissions.

Le CC remercie les groupes de l'accueil réservé à l'orientation et aux efforts entrepris, cela représente un travail de longue haleine d'autant plus que les mesures prises cette année ne sont pas que cosmétiques et les économies ne se sont pas concentrées uniquement dans les BSM, mais de manière structurelle et que des licenciements ne sont pas exclus. Les effets se répercuteront encore dans les années à venir. Hélas, malgré toute la bonne volonté qui l'habite, le CC pense qu'il sera très difficile d'arriver à zéro pour la fin de l'année. Naturellement, le travail va continuer en faisant toutefois attention à ne pas couper pour couper et ne laisser personne au bord de la route. Les propositions faites en sous-commissions seront les bienvenues.

Divers

Signalons que M. Veya a participé à sa dernière séance de commission des finances en tant que commissaire.

Séance du 26 octobre 2005

Constitution de la commission

La commission prend acte de l'arrivée de Mme Gazareth (POP) au sein de celle-ci en remplacement de M. Veya (POP), démissionnaire.

Budget 2006, suite

Le CC informe la commission que, dans l'état actuel du budget, l'Etat a l'intention de le refuser. Trop de communes sont dans la même situation et l'Etat ne veut pas donner l'impression qu'il suffit d'aller discuter pour faire accepter son budget.

Afin de ne pas faire de travail inutile, le CC a proposé au Conseil d'Etat de maintenir la séance du CG de décembre 2005 durant laquelle un état d'avancement des travaux sera présenté, seules les mesures d'assainissements seront proposées et votées. L'examen de détail pourra être fait à ce moment-là. Le budget «bis» devra être traité lors d'une séance ordinaire en janvier ou février 2006. Des discussions sont en cours avec l'Etat sur la possibilité d'avoir un découvert, celui-ci devrait normalement être amorti de 20 ou 25% dès l'année suivante, les discussions portent également sur la possibilité de reporter cet amortissement afin de pouvoir mettre en œuvre les mesures d'assainissements.

La commission est d'accord de traiter le budget en deux fois.

Concernant l'état d'avancement du budget, le CC a commencé à affiner et à mettre en œuvre les mesures décidées. Il a également pris connaissance des mesures d'économies prises par l'Etat. Le quatrième train de mesures

est en travail et le chiffrage est en cours au service financier. Le CC a travaillé également sur le budget des investissements qui devrait être transmis rapidement à la commission.

Une fois que tous les trains de mesures connus seront intégrés au budget, l'excédent de charges devrait avoisiner les 19 ou 20 mios.

Concernant les recettes fiscales, les premières estimations montrent un maintien de la baisse des chiffres, à quelques centaines de milliers de francs près. Et cela confirme une baisse importante pour les comptes 2005.

De plus, les milieux économiques n'attendent pas d'embellie pour 2006 même si, actuellement, la situation n'est pas trop mauvaise.

Concernant les mesures envisagées sur le personnel communal, l'exécutif salue la grande ouverture d'esprit et la volonté de partenariat dont ont fait preuve les syndicats. Ils vont réunir une assemblée générale pour confirmer leur position ; en attendant, ils sont entrés en matière sur les principales mesures proposées, avec quelques modulations, qui seront reprises par le CC : compensation du renchérissement à 1% (inflation à 1,4% à l'heure actuelle), aucun échelon accordé au 1^{er} janvier 2006 sur la base de la nouvelle échelle de traitements, contribution de solidarité de 2% voire d'avantage, mais avec la demande de moduler cet effort. Le CC leur a demandé de revoir leur position car, techniquement, cela représente un immense problème et, d'autre part, parce que l'inflation n'avait déjà été compensée que partiellement il y a deux ans avec une rupture de la compensation au-delà de CHF 60'000. De plus, le système DECF prévoit que l'inflation est compensée de façon forfaitaire. Concernant la Caisse de pensions, il est prévu entre 1,5 à 2% de baisse de cotisations pour l'employeur et le report de 0,5 à 1 point aux employés. Les syndicats s'y sont opposés et ont demandé de ne pas reporter d'effort sur les employés mais de porter la contribution de solidarité à 2,5% ; le CC est entré en matière. Cela veut dire que la cotisation de l'employeur serait un peu moins réduite, et le comité de la Caisse de pensions a accepté la non-indexation des rentes pour les retraités et 1,2 point de pour-cent de moins de cotisations de l'employeur. Donc, sous réserve de l'aboutissement de la question des 2,5% et des différentes modalités, le paquet présenté à la commission sur les mesures salariales est en passe d'être ficelé avec l'accord des syndicats.

Un commissaire s'étonne : les années précédentes, le non-linéaire ayant pu être appliqué, pourquoi est-ce si compliqué cette fois ?

Le CC indique, pour les aspects non-linéaires, que la non-compensation au-dessus de CHF 60'000 il y a deux ans n'a jamais été compensée. La compensation forfaitaire qui sera introduite avec DECF est également non-linéaire. La préoccupation générale posée devant les syndicats, c'est de

dire qu'on ne peut pas demander aux cadres des efforts importants de réorganisation et systématiquement péjorer le haut de l'échelle. De plus, il faudrait reprogrammer le système, ce qui est très compliqué.

Examen des rapports de sous-commissions

En préambule, au vu du travail important fait en sous-commission, il est décidé d'utiliser très largement les rapports de sous-commissions pour le rapport de commission, après les avoir repris si nécessaire.

Didier Berberat, dicastère de l'Instruction publique, de la Jeunesse et des Affaires sociales

Rapport de la sous-commission (annexe 1).

M. Berberat complète le rapport :

Concernant l'orthodontie, il a été étudié la possibilité de supprimer le service. Après réflexion, le service est maintenu pour terminer les travaux "sous garantie", à la suite de quoi, ce service sera rentable.

Les transports scolaires coûtent CHF 260'000 pour 120 enfants, donc plus de CHF 2'000 par enfant, ce qui est très cher. Actuellement, les parents versent annuellement CHF 65 par enfant ! Une augmentation ayant été refusée il y a deux ans par les parents, une solution serait de réduire le nombre de courses (de 23 à 10 courses journalières). Les parents en ont été informés. Une autre solution consisterait à s'aligner sur les coûts de l'onde verte (CHF 385 – CHF 50 de participation communale) ce qui représenterait env. CHF 45'000. Des solutions seront trouvées pour le midi avec le Repas de l'écolier et la Maison des Jeunes.

Au sujet des crèches, l'Etat a informé le CC qu'il baisse de 10% les subventions. La commune est dans l'impossibilité de couvrir cette baisse. Etant donné que l'Etat se désengage, la ville pourrait en faire de même.

Concernant les classes et les camps, les directions d'écoles n'ont pas accepté de gaité de cœur la suppression des camps. Le CC rappelle également que 7 classes ont déjà été supprimées il y a deux ans, et avec les nouvelles mesures, cela en fera 14. Notons que La Chaux-de-Fonds est la seule commune du canton où des classes ont été supprimées. L'exécutif craint que se constitue une école à deux vitesses entre les communes riches et les pauvres.

Un commissaire demande où en sont les discussions avec l'Etat concernant la demande de participation pour les requérants d'asile afin qu'il y ait une égalité entre les communes.

Le CC indique que, bien que le nombre de requérants soit en baisse, y compris proportionnellement, il a rencontré le Conseil d'Etat pour lui demander qu'il y ait un forfait par élève, et non par classe, et qu'il soit tenu compte d'un indice social en fonction de la population.

Une commissaire ne partage pas la conclusion du CC concernant l'orthodontie et trouve que ce n'est pas une activité communale. A terme, la commune devrait la supprimer.

Le CC réitère sa réponse : terminons nos travaux "sous garantie", ensuite la question pourra être reprise.

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas supprimer la Fondation Winterthur. Cela d'autant plus que nous alimentons un fonds relativement élevé chaque année.

Le CC ne désire pas la supprimer pour le moment. Cette fondation participe à la cohésion nationale entre les différentes parties linguistiques. Le fonds ne sert pas uniquement à offrir des sorties à la commission mais surtout à subventionner des fanfares, des clubs sportifs, des artistes, des échanges d'élèves et d'apprentis. De plus l'alimentation au fonds a déjà été baissée.

La commission est d'avis qu'un gros effort doit être fait dans tous les services mais elle demande à l'exécutif d'être attentif aux effets négatifs que peuvent engendrer certaines mesures prises dans l'enseignement (fermeture de classes, hausse des effectifs) pour ne pas détériorer le tissu socioéconomique. D'autre part, avec la suppression des classes et des postes, de jeunes enseignants sont poussés hors de l'enseignement. Il faudra veiller au renouvellement du corps enseignant.

Pierre Hainard, dicastère des Infrastructures et des Energies

Rapport de la sous-commission (annexe 2).

M. Hainard indique que :

Concernant le service de l'énergie, la responsable a été licenciée et le service sera regroupé avec le service de l'hygiène et de l'environnement mais les efforts continueront pour que la ville demeure "Cité de l'énergie".

Pour répondre à l'inquiétude d'un commissaire concernant l'usine électrique (Numa-Droz 174), le CC indique que ce bâtiment fait partie du patrimoine et la Ville a pris la décision de le garder en attendant une solution ; de plus SIM est propriétaire du bâtiment, la Ville de la halle et une servitude va être mise en place de façon à ce que la Ville puisse louer cette halle. Le CC rappelle que SIM a déjà effectué pour CHF 130'000 de travaux afin de la sécuriser et qu'il faudra encore investir CHF 78'000 pour

sécuriser le plancher. En outre, l'endroit n'étant pas chauffé, la location de la halle pourrait s'avérer assez chère.

Au sujet de la vigne, le vin a été centralisé au même endroit et le problème des clés est sur le point d'être réglé. De plus, M. Ischer va faire un décompte exact et rediscuter les prix avec M. de Montmollin.

Dès 2006, le personnel du Cimetière et centre funéraire entretiendra le cimetière des Eplatures, tâche actuellement confiée à un privé. Une collaboration accrue avec la Voirie permet de supprimer un poste de vacataire dans ce service.

Un commissaire relève qu'il est important que la Ville garde les grands bâtiments faisant partie du patrimoine mais que si quelqu'un veut investir, la Ville ne doit pas s'y opposer à tout prix (comme dans le cas des Abattoirs, par exemple).

Concernant les coûts de conciergerie au SIS (40% à charge de la Ville), une diminution des prestations est à l'étude.

Quant à l'incivilité et au vandalisme, c'est un problème de société difficile à gérer. Des mesures ont été prises avec l'ascenseur de la gare qui est fermé au dernier train. Quant aux WC publics, un certain nombre a déjà été fermé.

Laurent Kurth, dicastère des Finances, de l'Economie et de l'Urbanisme

Rapport de la sous-commission (annexe 3).

M. Kurth précise :

En complément à ce qui a été dit en sous-commission, il indique qu'il a été procédé à l'envoi d'une lettre adressée aux sociétés parapubliques les informant qu'une commission leur serait facturée pour la garantie leur permettant d'emprunter sur le marché des capitaux. Pour Cridor, cela représente CHF 150'000. Par téléphone, M. von Kaenel (TRN) a informé le CC qu'il devra certainement envisager une baisse de prestations pour le montant facturé, soit CHF 85'000. Pour Aresa, cela représente plus que la diminution des subventions de l'Etat et des 2 communes réunies. Bien que cette mesure représente une ressource non négligeable pour la commune, elle ne se fera pas sans une baisse de prestations dans l'environnement immédiat de la commune.

Des contacts ont été pris avec le service des communes concernant la réévaluation de certains actifs. Ce dernier entre en matière sur le principe mais attend de voir les propositions du CC pour fixer ses conditions. Il rappelle que la réévaluation des actifs est une opération qui n'est normalement pas prévue, sauf exceptions codifiées.

En revanche, concernant les charges d'amortissements, qui sont passées d'un peu moins de 9 mio à plus de 14 mio ces dernières années, le CC envisageait de faire usage d'une disposition de la loi sur les communes, laquelle prévoit que des taxes spéciales peuvent être prélevées pour être affectées à des buts spécifiques qui ne peuvent pas être couverts par le budget ordinaire. Une réponse très restrictive de l'Etat a décidé le CC à renoncer à cette idée.

Une commissaire constate que l'incitation au départ à la retraite anticipée et à la réduction du temps de travail n'a encore que peu d'incidence sur les chiffres.

M. Kurth relève que c'est exact mais que ces mesures ne sont entrées en vigueur qu'en janvier 2005 et qu'il faut un peu de temps pour en ressentir les effets. Le CC espère une amélioration pour 2006.

Michel Barben, dicastère de la Population, de la Sécurité et de l'Environnement

Le CC commente l'information parue dans la presse concernant **l'étude**, et il s'agit bien là d'étudier la possibilité d'intégrer la police locale à la police cantonale, ce qui pourrait engendrer une économie de 10%, soit environ 1 mio pour notre ville. Ce chiffre est obtenu en comparant des opérations similaires d'autres cantons. Le CC nous indique que le projet Police 2006 n'est pas remis en question par cette étude.

Rapport de la sous-commission (annexe 4).

M. Barben indique :

Concernant l'ECAP, le CC a demandé CHF 500'000 de plus et encore CHF 100'000 pour la couverture des secours routiers, en plus des CHF 500'000 de subventions que nous recevons déjà, mais aucune réponse n'est arrivée à ce jour.

Un commissaire relève le manque de collaboration avec le SIS de Neuchâtel. Il semble cependant que cette collaboration soit bloquée en raison d'un programme informatique et il demande ce qu'il en est vraiment.

Le CC indique qu'il s'agit d'un logiciel, qui s'appelle GARI, dont le SIS n'a aucun besoin actuellement pour son fonctionnement. De plus, ce nouveau logiciel coûterait à la Ville CHF 100'000 par an (investissement et amortissement). Il a été développé par la société Newis, laquelle appartient à la Ville de Neuchâtel. Le CC, n'ayant pas obtenu toute la transparence voulue concernant les coûts, n'a pas voulu entrer en matière. Cependant, ce logiciel n'est en aucun cas un obstacle à une collaboration éventuelle.

Claudine Stähli-Wolf, dicastère des Affaires culturelles, des Sports et de la Santé

Rapport de la sous-commission (annexe 5).

Divers

Le CC demande à la commission de donner son assentiment sur les mesures annoncées afin de pouvoir les appliquer.

Les commissaires donnent leur accord en leur nom mais ne peuvent pas se prononcer pour leur groupe.

La séance est levée, la commission reprendra l'examen des rapports de sous-commissions des dicastères de Mme Stähli-Wolf et de M. Barben lors de la prochaine séance.

Séance du 3 novembre 2005

Sont excusés pour cette séance : Mme Babey Falce Katia (PS)
M. Musy Daniel (PS)
M. Monnard Pierre-André (LIB-PPN)

Budget 2006 suite**Reprise de l'examen des rapports de sous-commissions**Michel Barben, dicastère de la Population, de la Sécurité et de l'Environnement

Concernant le SIS, la commission dans son ensemble est d'avis que les efforts d'économies dans ce service sont légers. De plus, l'engagement en 2005 de 3 sapeurs-pompiers pour faire baisser les heures supplémentaires n'est pas admissible et démontre qu'il y a un problème d'organisation. Alors qu'une convention de collaboration a été signée avec le service d'ambulances privées ATS afin de mieux gérer l'appel de l'astreinte, on préfère engager des sapeurs-pompiers et ignorer cette collaboration. Ceci est inadmissible et doit changer, il faut absolument améliorer cette collaboration dans la mesure du possible.

La commission est d'avis que, concernant l'ECAP, qui fait 4 mios d'économies grâce à l'efficacité des interventions du SIS, les CHF 1'100'000 demandés ne sont proportionnellement pas suffisants par rapport aux économies réalisées par l'ECAP. Il faut absolument obtenir de leur part une plus grande participation, sous peine d'une diminution de prestations.

M. Barben indique qu'une amélioration de CHF 429'000 apparaît dans les charges mais qu'elle est due, pour CHF 130'000, à une erreur dans les amortissements. Actuellement, une réflexion est en cours pour que certaines prestations fournies par le SIS à l'OPC soient rétribuées.

Concernant les sapeurs-pompiers, il y avait effectivement 12'000 heures supplémentaires en 2004. En 2005, l'entrée en fonction des 3 sapeurs-pompiers a permis que les heures supplémentaires soient maintenant reprises en congé. En ce qui concerne la société ATS, son aide se limite uniquement en journée, en raison de la nouvelle loi sur le travail de nuit. De plus, certaines interventions ne lui sont pas transférées afin de ne pas perdre les revenus qui y sont liés. Néanmoins, le CC reconnaît qu'une véritable collaboration peine à être appliquée. Le CC s'engage à contrôler l'amélioration de cette collaboration.

Claudine Stähli-Wolf, dicastère des Affaires culturelles, des Sports et de la Santé

Un commissaire constate que le chef du service des sports et son adjoint sont présents. Pourquoi 2 personnes ? Il constate également que dans l'augmentation du budget des subventions, CHF 45'000 sont uniquement consacrés au cyclisme ; ça lui paraît beaucoup pour ce seul sport.

Un autre commissaire a l'impression que l'on favorise plus certaines sociétés sportives.

Mme Stähli-Wolf indique que, concernant l'office des sports, il y a un chef de service, un adjoint et une secrétaire. M. Piller et M. Houlmann se répartissent le travail en fonction de leurs compétences respectives, et c'est pourquoi ils assistent les deux à la sous-commission. Concernant le cyclisme, Trisuisse est une épreuve de triathlon et notre aide consiste pour l'instant à financer le logement des coureurs à l'hôtel ; c'est une opportunité pour la Ville et, à terme, ce projet pourrait lui être très positif.

Le Tour de Suisse est une demande de la maison VAC, qui fête ses 100 ans, et qui a souhaité financer l'arrivée et le départ d'une étape du Tour de Suisse à La Chaux-de-Fonds. C'est véritablement une opportunité quand on connaît l'impact positif que peuvent représenter ces événements et les retombées en terme d'image pour la Ville. De plus, c'est un signal positif que donne la Ville à la maison VAC.

Néanmoins, il y a effectivement encore une certaine disproportion dans la répartition des subventions accordées, mais les choses rentrent gentiment dans l'ordre dans la mesure où les clubs qui sont les plus aidés (FCC-HCC) payent désormais des locations pour les terrains et les infrastructures qu'ils utilisent.

Concernant la culture, un commissaire relève que la fondation Arc en scènes loue la brasserie de l'Heure bleue à un prix très en dessous des tarifs pratiqués sur le Pod (3 à 4 fois moins !) C'est, à son avis, de la concurrence déloyale vis à vis des autres restaurateurs. De plus, une partie de la location est reversée à la commune, il y a donc un manque à gagner.

Un commissaire s'inquiète de la baisse des subventions pour le théâtre indépendant, alors que l'Etat s'apprête à en faire de même ; il craint que cela mette en péril la culture de notre ville.

Concernant l'Heure bleue, le CC répond que le très petit loyer demandé découle d'un accord conclu lors de la législature sortante pour garantir la présence d'un gérant et éviter une "valse des tenanciers" au moment où L'Heure bleue démarrerait. De plus, en contrepartie, il est demandé au tenancier d'ouvrir lors des spectacles, d'assurer des repas tardifs et d'avoir un accueil de type promotionnel et touristique. A terme, ces accords et les contreparties devront être rediscutés.

Concernant les diminutions des subventions pour le théâtre, il circule des chiffres erronés ; il s'agit en réalité de CHF 15'000 pour les indépendants et de CHF 15'000 également dans les autres activités. Quant à Arc en scènes, la réduction de 10% sera appliquée dès 2008, elle n'était pas possible sur 2006 puisque la saison est déjà bouclée, et sera progressive sur les 3 années.

Un commissaire demande à la commission d'entreprendre une réflexion concernant l'idée qu'un musée vende une pièce ou un tableau, par exemple, et ceci afin de venir exceptionnellement en aide à la Ville.

Concernant la proposition d'un commissaire de vendre une œuvre, cela permettrait certainement de résoudre une partie des problèmes, mais c'est un signal que la Ville n'entend pas donner. De plus, les $\frac{3}{4}$ des collections appartiennent à la société des amis, par convention. En outre, en procédant ainsi, notre éthique en souffrirait.

Recherche de nouvelles recettes

Un commissaire constate que l'on a beaucoup parlé de réductions de dépenses mais peu de ressources. Concernant les impôts, ne serait-il pas possible de travailler sur la solidarité en demandant une contribution de solidarité aux personnes ayant un gros revenu imposable et de la fortune ?

Il lui est répondu que la commune n'est plus compétente pour fixer son barème, sauf en ce qui concerne le coefficient. Le CC n'a aujourd'hui quasiment plus d'emprise sur les recettes. La réglementation concernant

les émoluments va être revue, le travail de refonte est en cours et le rapport sera présenté au CG, en principe en même temps que le budget.

Un commissaire demande s'il existe un moyen de solliciter d'avantage le mécénat.

Concernant le mécénat, cela fonctionne mais on en atteint rapidement les limites. Le CC a pris contact avec les milieux intéressés (financiers et industriels). Un point est à débattre : celui de défiscaliser partiellement la contribution qui est amenée.

Un commissaire constate que les recettes fiscales de l'impôt sur les frontaliers représentent 4,5% pour le Canton, lequel nous en reverse le 75%. A l'évidence, cette faible taxation fait perdre beaucoup de recettes à la Ville, y a-t-il un moyen de changer l'indice fiscal ?

Un commissaire relève qu'à Genève l'échelle fiscale est différente entre le lieu de travail et le lieu de domicile. Le CC a-t-il un avis sur ce point ?

Le CC indique qu'un entretien a eu lieu avec M. Studer pour les questions liées à la fiscalité, notamment l'impôt sur les frontaliers. Il est vrai que la rétrocession est faible par rapport à la masse, mais cela représente tout de même 5 mios. Le CC a demandé au Canton de reporter cette question au niveau fédéral sur deux points : la renégociation de l'accord franco-suisse et la répartition entre cantons. Autre question importante pour les régions transfrontalières : en Suisse, nous payons beaucoup d'impôts sur les salaires et les entreprises relativement peu en distribuant des revenus assez élevés. En France, c'est l'inverse. Cela crée des problèmes sur le plan fiscal et des distorsions sur le marché du travail chez nous, et sur le marché immobilier et de la consommation courante en France. Une des solutions serait un prélèvement sur le lieu de travail, à la source, aussi pour les frontaliers.

L'Etat a fait part de son intérêt concernant ce problème, et des réflexions vont être entreprises rapidement.

Concernant la perception sur le lieu de travail, le CC pense que la Suisse doit arriver à ce type de solution, non seulement pour les frontaliers, mais parce qu'aujourd'hui les charges et les emplois se concentrent dans les villes et les revenus dans les ceintures urbaines. Cela crée un trop grand déséquilibre et la péréquation a ses limites.

Un commissaire fait part de sa crainte concernant le démantèlement du service d'hygiène et de l'environnement. Il semblerait que le laboratoire des eaux de Neuchâtel s'intéresse au nôtre. Il ne faudrait pas que nous bradions tous nos services pour faire des économies, ceci d'autant plus que ce service est apprécié et très compétent.

Un commissaire relève également que, dans le rapport de sous-commission, il est dit que le CC souhaite garder un centre de compétence fort en matière de distribution d'eau et un laboratoire d'analyses performant. De plus, c'est un des derniers à former des apprentis. Il propose à la commission financière de donner un mandat contraignant au CC afin qu'il maintienne ce service et exige de l'Etat de Neuchâtel de pouvoir garder les inspecteurs. Il souhaite que la commission se prononce sur ce point.

L'exécutif répond qu'il n'a jamais été question de se séparer du laboratoire des eaux. Au contraire, il a été clairement défini qu'il fallait maintenir un laboratoire, pour l'industrie, et créer des synergies avec SIM et la STEP. L'Etat verse CHF 100'000 et donne un mandat de prestations à la Ville, ou alors il reprend ce poste. Il n'y a aucune possibilité de discuter. Le CC en profite pour rappeler à la commission qu'il a toujours dit que, sans revenu supplémentaire, il y aurait des baisses de prestations dans certains services.

La réponse satisfaisant en partie l'intervenant, il n'y aura pas de mandat contraignant.

Budget des investissements (documents reçus par e-mail)

Les commissaires présents n'ayant pas tous imprimé les documents reçus, il n'y aura pas de débat mais une information du CC.

Les documents transmis à la commission sont les documents de travail du CC et permettent de l'informer sur l'avancement des travaux budgétaires.

L'exécutif commente les tableaux envoyés.

A ce stade, le travail suivant a été fait : des directives précises, restrictives et contraignantes ont été envoyées par le CC aux chefs de services afin d'établir l'inventaire des besoins. Ensuite, le CC a passé en revue ces demandes et les a classées dans 4 catégories :

1. Les crédits retenus qui ont un impact sur la charge d'amortissements
2. Les crédits qui sont encore à l'étude
3. Les crédits qui sont en principe retenus, mais qui n'ont pas d'impact sur les amortissements (amortissement financé par une taxe, ou pas d'amortissement si patrimoine financier)
4. Les crédits que le CC a abandonnés ou terminés

Une première analyse montre rapidement que les charges d'amortissements augmentent et sont passées de 8 à 15 mio en 5 ans environ (sans l'hôpital, SIM et le Cifom) et, chaque année, la Ville efface entre CHF 200'000 et CHF 660'000 d'amortissements anciens. Petite

précision : l'enveloppe d'investissements qui était d'environ 15 mios en 1999-2000, a passé au cours de la dernière législature de 35 à 50 mios par année, avec des investissements réalisés entre 25 et 31 mios. Le CC, s'étant appuyé pour l'élaboration du programme de législature sur les 4 dernières années, a constaté qu'il fallait plutôt travailler sur la base de la législature précédente (1996-2000).

Conclusion

Le CC demande, une fois le budget ficelé avec les mesures drastiques qui ont été prises, qu'un débat ait lieu concernant le coefficient fiscal où il conviendrait de savoir s'il est préférable de procéder à une augmentation limitée plutôt que de se voir imposer une importante augmentation.

Divers

L'examen et l'adoption du rapport de la commission sont reportés au 24 novembre (séance supplémentaire), séance au cours de laquelle les partis donneront leur position.

Séance du 16 novembre 2005

Sont excusés pour cette séance : Mme Clerc-Birambeau Annie (PS)
M. Monnard Pierre-André (LIB-PPN)

Budget 2006 suite

Information concernant les négociations avec les syndicats

Le CC informe la commission qu'actuellement le dialogue est rompu, le CC n'ayant pas pu garantir qu'il n'y aurait aucun licenciement dans les mesures d'économies prises pour 2006. De plus, le CC n'a pas voulu entrer en matière sur deux demandes faites par le syndicat, qui étaient à l'opposé des mesures à prendre. La première demande est que la Commune s'engage à cotiser à la CPC d'avantage que l'employé. La deuxième demande est que les 2,5% de contribution de solidarité sur les traitements soient considérés comme une dette, donc remboursables les années suivantes.

Le syndicat s'est senti floué et a quitté la table des négociations. Toutefois, une reprise des négociations est toujours possible.

Le CC indique que trois points doivent encore être discutés avec le syndicat.

Premier point

Concernant la compensation du renchérissement, le syndicat veut obtenir entre 1,3 et 1,4%. Le CC admet une marge de négociation mais ne pense pas pouvoir satisfaire l'entier de la revendication.

Deuxième point (qui n'a pas d'impact sur le budget mais sur les comptes)

Le CC propose de réduire à 90% le niveau du traitement en cas de maladie à partir du 3^{ème} jour. Le syndicat entre en matière mais à partir du 90^{ème} jour. Le CC va appliquer la même règle qui vaut en matière d'assurance accident, laquelle consiste à tenir compte du nombre d'années de service. C'est-à-dire, dans les 2 premières années, 90% dès le 3^e mois et dès la 3^{ème} année en cours, 90% dès le 4^{ème} mois.

Troisième point

Le syndicat demande 2 jours de vacances supplémentaires, afin d'avoir un calcul de vacances sur 5 semaines au lieu de 4. Le calcul actuellement en vigueur est de 4 semaines et 3 jours. Le CC souhaite plutôt octroyer 1 jour de plus en compensation des efforts demandés, mais un jour fixé (sous réserve des impératifs des services), c'est-à-dire de prolonger la pause de Noël de 1 jour

Ces mesures sont de nature à péjorer le budget, à raison de CHF 80'000 à CHF 100'000.

Le CC demande la position des groupes concernant la ligne de conduite à tenir.

L'ensemble de la commission réitère son soutien au CC et reconnaît qu'elle a toujours eu conscience qu'il y aurait certainement des licenciements prévus dans l'application des mesures d'économies. Le contraire eu été utopique.

Reprise de l'examen des investissements (documents reçus par e-mail)

Le CC indique que les investissements de 14 mios déjà accordés par le CG sont encore trop élevés mais beaucoup ont déjà été reportés, ce qui en a d'ailleurs fortement réduit le montant initial puisque la planification prévoyait 54 mios, mais il faut terminer ce qui est en cours. Néanmoins, le total des crédits d'investissements 2006 atteint un montant net de 20 mios.

Concernant les crédits spéciaux (votés en bloc avec le budget), un commissaire trouve regrettable qu'il n'y ait pas de rapport au CG, surtout lorsque des montants aussi importants y sont inclus (CHF 635'000 aux TP) ; d'autres pensent que ces crédits pourraient être étudiés dans les sous-commissions et figurer aux rapports. Cela permettrait de renseigner la commission et également de gagner du temps.

Un débat s'en suit...

Le CC rappelle que les crédits spéciaux, jusqu'à concurrence de CHF 100'000, sont de sa compétence. Mais par soucis de transparence, ils ont été planifiés.

Plusieurs membres pensent qu'il faut laisser une certaine marge de manœuvre au CC, lui faire confiance, et éviter de surcharger les services par un trop grand nombre de rapports.

Le CC propose que les commissions de gestion des dicastères examinent les demandes de crédits supérieures à CHF 100'000. Cette proposition est acceptée par l'ensemble de la commission.

Etude du nouveau projet de budget 2006

En préambule, le CC informe les membres de la commission que, pour l'exercice en cours, une détérioration d'environ 11 mios de plus que prévu est attendue. Le CC donne rapidement le détail de cette détérioration : 7 mios sur la fiscalité, 2 mios sur l'aide sociale, 1 mio sur les crèches et 1 mio sur le déneigement. Le déficit devrait atteindre environ 25 mios et épuisera totalement nos réserves.

Le CC commente brièvement le nouveau projet de budget qui vient d'être distribué aux membres de la commission, avec 25 mios dès le premier projet, le report des charges de l'Etat, la suppression de 1,3 mio d'économies (une mesure budgétée concernant les crèches) et malgré les trains de mesures, le déficit atteint encore 22 mios au lieu des 18 ou 20 escomptés.

Devant l'urgence, le CC propose une série de mesures cosmétiques qui, d'une part, permettent une amélioration de 12,7 mios et, d'autre part, donne au budget un déficit plus acceptable (9 mios). De plus, une réévaluation des immeubles rapporterait entre 10 et 15 mios ; cela devrait permettre de passer l'année et ainsi de reconstituer une réserve d'environ 3 à 4 mios autorisant un déficit pour 2006 de 7 ou 8 mios.

Les mesures cosmétiques en quelques points

- Plus-values sur ventes d'actifs
 - ENSA – GANSA (8,9 – 3,2 mios) 5,7 mios
 - plus-value bâtiments scolaire 2 min. 380'000.-
 - actions (Nestlé et autres) env. 468'000.-
 - terrains en droit de superficie 0.-
 - Chalet Arveyes 0.-

- Adaptations des recettes fiscales
 - non-valeurs max. 1mio
 - frontaliers 200'000.-
 - bénéfice p.m. 200'000.-
 - c/d'insuffisance max. 1 mio

- Transitoire 2005 sur les salaires des personnes déjà licenciées (si licenciements confirmés) env. 182'000.-

- Dissolution de réserves
 - transitoire informatique 573'031.-
 - SIM min. 3 mios
 - installations électriques ultérieures 0.-

- Adaptation du coefficient fiscal (2 points) 2 mios
 - principe ?
 - nécessaire pour éviter pertes dans la péréquation
 - nécessité d'un accord des partis de ne pas lancer un référendum

- Réévaluation d'immeubles
 - en 2005 et une seule fois selon service des communes
 - si possible aussi impact sur exercices futurs par amortissements et réserve d'investissement

- Reportés à études complémentaires
 - vente avec plus-value d'objets du patrimoine culturel
 - report de la comptabilisation de la facture des crèches

Après que les membres de la commission aient pris connaissance de ces nouvelles mesures, le CC a souhaité ouvrir un débat pour savoir s'il ne faudrait pas se résoudre à envisager une augmentation de 2 points du coefficient fiscal avant que l'Etat ne le fasse à notre place. De plus, de nombreuses communes envisagent également d'augmenter leur coefficient fiscal avec comme effet négatif pour la Ville une perte d'indice dans le système péréquatif.

Le CC est conscient que cette proposition ne peut aboutir que si les partis renoncent à un référendum.

Tour de table des partis

Pour les partis de droite, il n'est pas question d'entrer en matière pour une augmentation de 2 points au 1^{er} janvier 2006 alors qu'ils se sont battus pendant 6 mois contre l'augmentation de 5 points ; la population ne

comprendrait pas un tel revirement et penserait que les politiciens font vraiment ce qu'ils veulent ! Des solutions doivent être trouvées ailleurs...

Pour une majorité des membres des partis de gauche, bien que comprenant la position des partis de droite, elle ne partage pas cet avis. Elle pense que l'on pourrait expliquer à la population que c'est une des dernières solutions envisageables afin d'arriver à boucler le budget sans que l'Etat n'impose à la Ville une augmentation de 15 à 20 points du coefficient fiscal. De plus, cela serait reçu comme un geste de solidarité vis-à-vis des employés de l'administration qui ont l'impression d'être les seuls à subir les mesures d'économies.

Séance du 16 novembre 2005

Prise de position des partis

Parti socialiste

Le groupe socialiste aimerait souligner l'effort et le travail colossal fait par le Conseil communal et les services. Et vraiment, nous aimerions vous en remercier.

On constate que tous les dicastères ont fait de gros efforts, même si chez certains l'effort semble être plus important.

De notre point de vue, il n'est plus temps d'être dogmatiques. Certains groupes ont relevé que le Conseil communal avait travaillé du rabot. Or, il nous semble plutôt qu'il a usé de la tronçonneuse. On arrive à faire de très jolies choses avec une tronçonneuse et nous souhaitons, si j'ose dire, que le Conseil communal joue de la tronçonneuse intelligente. Nous sommes à la limite des sacrifices, à la limite, dans bien des cas, du fonctionnement.

Le Canton a annoncé, aujourd'hui même, qu'il entendait collaborer davantage avec les villes, or il nous semble important de conserver suffisamment de forces vives et de compétences pour "pouvoir saisir la main qu'on nous tend". En effet, si on casse tout, nous n'aurons pas les éléments pour répondre à une offre de collaboration.

Il faut absolument que l'on réfléchisse ensemble, en notre qualité d'élus, en terme de prestations pour la population de cette ville. C'est à nous que revient la responsabilité de le faire et non au Canton, ce qui ne manquera pas d'arriver si on passe sous le contrôle de l'Etat.

A cet égard, nous avons la même déception sur le fonctionnement de notre commission que ce qui a été relevé par d'autres groupes. En effet, notre fonctionnement devra être revu afin que nous devenions une

véritable force de propositions, plutôt que nous passions beaucoup de temps en débats stériles.

Il sera, en effet, important que nous puissions nous mettre d'accord sur un consensus minimum entre tous les partis pour l'avenir de cette ville. Car en l'absence d'un consensus minimum entre nous, je ne sais pas ce que nous avons encore à faire dans cette salle.

Les mesures structurelles sont engagées, mais il faut du temps pour qu'elles portent leurs fruits. On ne peut pas, on ne doit pas "tout casser n'importe comment" au risque d'hypothéquer l'avenir de notre ville.

De l'avis du groupe socialiste, refuser le budget reviendrait à proposer autre chose. Or, nous n'avons rien de mieux à proposer.

Aussi, nous accepterons ce budget, mais du bout des lèvres. Du bout des lèvres parce que notre groupe a le sentiment d'avoir consenti beaucoup d'efforts, nous nous sommes montrés prêts à faire des concessions puisque nous sommes prêts à discuter de la vente d'une œuvre, non pas pour alimenter le compte du ménage communal, mais, par exemple, pour financer un investissement dans le domaine culturel.

Nous avons également fait des propositions dans le domaine culturel, nous sommes prêts à accepter des mesures dans le social, dans la fonction publique, dans l'instruction publique.

Par contre, il n'est pas question, pour nous, de nous faire "hara-kiri".

En effet, pour jouer, il faut avoir des partenaires. Nous avons engagé la partie, nous avons accepté de poser nos cartes sur la table et maintenant nous attendons que les autres partis entrent dans la partie avec nous et viennent à notre rencontre.

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons sortir de la situation très difficile dans laquelle nous nous trouvons.

Union démocratique du centre

Nous tenons à remercier les Conseillers communaux qui ont fait des efforts dans leurs départements en vue de trouver des économies. Nous sommes conscients que les temps sont durs, raison pour laquelle nous voulons soutenir les membres du Conseil communal qui s'y engagent avec efficacité, compétence et dévouement.

Malgré tout, nous avons constaté avec regrets que les efforts ont été très différents d'un dicastère à l'autre et il est à relever que dans certains dicastères, les économies réalisées ne sont ni spectaculaires ni importantes.

Nous tenons à relever comme déjà dit, que ce qui s'est passé dernièrement avec l'annonce de la fusion des polices, sans aucune concertation, nous a profondément choqués et surpris, bien que sur le principe nous soyons totalement positifs à l'idée d'une police cantonale unique.

D'autre part, nous espérons que le Conseil communal ne cédera à aucun chantage de la part des syndicats. Nous attendons de nos directeurs qu'ils restent fermes dans leurs résolutions et face aux engagements qu'ils ont pris devant notre commission en vue d'équilibrer les comptes dans un proche avenir.

Ce matin, j'assistais à une séance présidée par M. Soguel, Conseiller d'Etat, et il a dit que pour arriver aux objectifs fixés par le plan de législature, il y aurait des licenciements dans l'administration cantonale, bien que tout serait fait pour les éviter au maximum en utilisant les départs naturels. La Commune est autant dans les chiffres rouges que l'Etat et elle ne peut pas se permettre le luxe d'accepter certaines conditions qui lui lieraient les mains par la suite.

Maintenant, notre groupe regrette que la proposition faite par un de nos commissaires de vendre quelques tableaux de notre patrimoine n'ait pas été retenue. Parfois, dans des cas graves et difficiles, il faut savoir faire preuve d'initiative constructive et se rendre compte que la vente d'un objet d'art ferait moins souffrir de personnes qu'une baisse drastique des prestations. A titre privé, on peut aussi être un jour ou l'autre appelé à se séparer d'un bien auquel l'on tient pour régler des factures courantes.

Il semblerait que nos finances vont encore trop bien, puisque notre Conseil communal persiste et signe en voulant maintenir dans ses investissements la construction d'un passage souterrain entre le MIH et le musée d'histoire ainsi qu'une muséographie ?

Pour terminer, il est clair qu'un budget avec 9,1 millions de déficit peut difficilement être accepté par notre groupe du simple fait qu'il n'est tout simplement pas conforme aux exigences fixées par l'Etat.

Nous attendons par conséquent de notre Conseil communal, l'établissement d'un budget définitif 2006 qui intègre les différentes écritures proposées liées à la réévaluation des immeubles en vue de produire un résultat qui soit conforme et acceptable par le Conseil d'Etat.

Les Verts

Nous tenons à remercier le Conseil communal et tous les services pour le travail qu'ils ont effectué durant de longues semaines pour tenter de rendre le budget 2006 acceptable.

Il n'est malheureusement pas acceptable étant donné l'état des finances de la Commune. Les mesures les plus efficaces sont celles qui tendent à améliorer le budget à l'aide d'artifices comptables ou des ventes du patrimoine. Malheureusement leurs effets ne peuvent porter que sur un exercice.

Nous regrettons vivement qu'aucun consensus n'ait pu être trouvé pour une augmentation minime des recettes en agissant sur le coefficient fiscal. Dans ce domaine, le Canton se chargera peut-être d'intervenir de manière beaucoup plus lourde. Il reste, au niveau de la réduction des dépenses, des possibilités très minces si l'on veut conserver un service minimum à la population. Sans recettes supplémentaires, il nous faudra obligatoirement tailler à l'avenir, non pas dans le gras, mais dans ce qui fait l'ossature d'une ville.

Nous nous réservons, lors de la séance du Conseil général de décembre, la possibilité de refuser des baisses de prestations qui défavorisent les plus démunis (augmentation des effectifs des classes, allocations d'hiver et allocations communales).

Néanmoins, les Verts accepteront le présent budget parce qu'il est le résultat de ce qu'il était possible de faire aujourd'hui. Des coupes plus lourdes et surtout immédiates dans les dépenses auraient des conséquences néfastes sur le fonctionnement de la Ville. Les Verts sont conscients qu'il faudra très vite se mettre à l'ouvrage pour présenter un budget 2007 acceptable et que seules inventivité et solidarité entre tous les groupes dans le respect des citoyens les plus démunis permettra de sortir la Ville de l'impasse.

Parti libéral/PPN

Le groupe Libéral-PPN est mitigé face au budget 2006 qui lui est présenté. D'un côté, il se réjouit que des améliorations aient pu être apportées par rapport à la première mouture de budget soumise à la Commission. D'un autre côté nous nous sentons frustrés de n'avoir pas pu collaborer plus étroitement avec les autres groupes pour apporter des solutions aux problèmes structurels de notre administration.

Une fois de plus, le Conseil communal a joué du rabet pour aplanir les surplus de dépenses qui étaient inscrits dans les diverses moutures du budget que nous avons examinées. Force est de constater qu'il ne dépassait plus grand chose et qu'on ne peut pas équilibrer un budget déficitaire d'environ 20 millions à coup d'économies de 15 mille francs. Les services ont une fois de plus joué le jeu pour le budget 2006 et nous les en remercions, mais nous savons qu'à l'avenir il faudra trouver d'autres pistes pour économiser. D'autant plus que l'Etat n'hésite pas à reporter de plus en plus de charges sur les communes pour tenter d'équilibrer son propre budget.

En matière de restructuration, la culture a montré la voie en proposant de regrouper l'équipe administrative des musées en une unité. C'est ce genre de solutions, entre autres, que le groupe Libéral-PPN entend plébisciter. Elles ne présentent aucun effet négatif sur les prestations offertes au public, ce serait même le contraire, mais elles permettent de réduire les frais de fonctionnement. Ces regroupements doivent être étudiés et mis en place non seulement au sein d'un dicastère, mais également entre les dicastères. Cette voie n'est pas la panacée et le débat de fond sur les prestations offertes à la population devra bel et bien avoir lieu. Notre administration communale est divisée en plus de 40 services alors que celle de la ville de Fribourg, par exemple, n'en compte que 17. Il y a certainement une solution intermédiaire à mettre en place à La Chaux-de-Fonds en procédant à des regroupements de services et en adaptant les prestations de manière supportable pour la population et le personnel administratif.

Au lendemain de la votation sur l'indice fiscal, tous les partis étaient prêts pour trouver conjointement des solutions. Malheureusement aucune discussion n'a été entamée à ce jour. Notre groupe estime qu'il est du devoir de la Commission financière, et par là du Conseil général, de mener à bien les réflexions stratégiques qui ramèneront les finances de la Ville dans les chiffres noirs. Le mode de fonctionnement de notre Commission devra probablement être revu afin qu'elle puisse faire preuve d'une plus grande force de proposition vis-à-vis du Conseil communal. Notre travail ne doit pas se limiter à la validation de ce qui a été fait et les budgets à venir devront être le résultat d'un dialogue entre les groupes politiques et le Conseil communal.

Le budget 2006 n'est à nos yeux pas satisfaisant car il n'intègre pas les mesures structurelles qui permettront d'assainir les finances communales sans recourir uniquement à la hausse de l'indice fiscal. Si l'on peut espérer que les mesures financières ou cosmétiques prises à ce jour nous permettront de disposer d'une année de répit face à la sanction de l'Etat, il n'en demeure pas moins qu'il va falloir agir vite et fort. Nous espérons, suite aux déclarations du Conseil communal au sujet du budget 2005, que des mesures structurelles seraient déjà mises en œuvre durant l'année écoulée. Malheureusement rien de significatif n'a été réalisé. Vous comprendrez donc que le groupe Libéral-PPN ne pourra pas se contenter de promesses et que tant que nous n'aurons pas obtenu de garanties suffisantes au sujet de l'équilibre des comptes nous refuserons de voter le budget 2006. Nous restons toutefois ouverts à la discussion et espérons qu'ensemble nous trouverons des solutions pour La Chaux-de-Fonds.

POP

Le POP tient, avant tout, à remercier le Conseil communal pour sa volonté de trouver des économies, tout en cherchant à maintenir la cohésion sociale et l'idée d'une perspective pour notre ville. On remercie également

l'ensemble des services pour les efforts fournis et leur volonté de collaborer. Sur ce point, nous souhaitons que le Conseil communal soit attentif à maintenir un climat de travail sain, où l'on privilégie la recherche de solutions en commun et non un chacun pour soi !

Pour le POP, la situation financière catastrophique de la Ville provient, pour l'essentiel, d'un problème de recettes (succession de baisses fiscales, suppression de la taxe foncière, diminution du taux d'imposition des personnes morales...). Il s'agit donc de rechercher, avant tout, à remédier à cette situation en nous battant pour augmenter les ressources (plus particulièrement au niveau cantonal) : élévation du plafonnement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, péréquation des personnes morales, réintroduction d'une taxe foncière, meilleure répartition des impôts entre le lieu de domicile et de travail !

Néanmoins, à court terme, nous ne contestons pas le fait que des économies doivent être entreprises. Dès lors, nous soutenons le Conseil communal dans ses démarches, même si nombre de mesures nous semblent douloureuses et préjudiciables pour le personnel et l'avenir de notre ville. Parmi celles-ci, nous ne pourrions cependant pas souscrire à trois d'entre elles, estimant qu'elles péjorent fortement la situation des personnes les plus fragiles de notre société. Pour nous, il ne peut y avoir d'équilibre des sacrifices tant qu'il n'y a pas d'équilibre des situations ! Voici donc ces trois points :

- Premièrement, nous estimons que l'importante diminution de l'allocation de solidarité (venant en aide aux plus démunis) accélère, une fois encore, la paupérisation de ceux qui n'ont déjà que trop peu !
- Deuxièmement, l'augmentation des effectifs de classes accentuera les inégalités de notre système scolaire en laissant sur le côté ceux qui ne parviennent pas à suivre.
- Finalement, nous refuserons la baisse touchant aux indépendants du spectacle, estimant que celle-ci est minime pour la ville, mais ô combien importante pour les acteurs de notre chère cité.

Nous accepterons donc le rapport, sous réserve de venir au Conseil général avec des amendements concernant ces trois points, essentiels à nos yeux dans la perspective de toujours promouvoir l'égalité et la solidarité entre les habitants de notre ville.

Parti radical

Le groupe Radical refusera le budget 2006.

Depuis quelques années, il ne peut avaliser la politique du Conseil communal.

En effet, les déficits sont importants et une vraie politique d'assainissement des charges de notre ville n'a pas été entreprise si ce n'est depuis juin 2005, ce qui est évidemment trop tard. Nous n'avons pas encore la version définitive du budget par nature de comptes et il est, dès

lors, difficile de prendre position sur les réelles économies qui ont été faites dans ce budget.

Pour l'instant, le seul point positif pour lequel nous sommes sûrs, c'est l'estimation des recettes fiscales qui n'est pas gonflée artificiellement comme c'était le cas en 2004 et 2005.

En ce qui concerne la masse salariale, le Conseil communal affirme qu'elle a été réduite par rapport aux comptes 2004, mais nous n'avons pas encore pu vérifier cette affirmation.

Nous constatons que le déficit de 2005, auquel il faut ajouter une surestimation des recettes fiscales, avoisine les 20 millions de francs et que le budget 2006 atteint lui aussi les 20 millions de francs.

Le transfert des charges et des produits de l'Etat s'est modifié, mais nous ne savons pas quel est son effet au niveau global.

Nous pouvons néanmoins conclure que toutes les économies promises durant l'exercice 2005 ne se sont pas faites, soit parce qu'elles n'ont pas été évaluées correctement ou qu'elles n'ont pas été mises en place.

Il nous est donc impossible de donner notre soutien à ce budget pour lequel une série d'artifices comptables va être introduite pour pouvoir être avalisé par le Conseil d'Etat. Il nous semble indispensable de prendre d'autres mesures pour démarrer l'année 2006 si nous ne voulons pas nous retrouver avec un déficit de 20 millions au budget 2007.

Conclusion

Le CC espère que les mesures d'économies prises auront démontré aux plus sceptiques sa volonté de rééquilibrer les comptes de la Ville et attend un geste de la droite qui serait perçu comme la reconnaissance du travail effectué. En réponse aux positions des partis, il s'étonne de voir contestées maintenant des mesures approuvées durant les travaux de la commission. Il en appelle à la responsabilité de chacun estimant que les conséquences d'un refus du budget par le Conseil général ou par l'Etat serait beaucoup plus pénalisantes pour la Ville que les mesures envisagées jusqu'ici.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

Pour la commission financière
Le rapporteur :

Alain Parel

Annexes :

1. Rapport de sous-commission dicastère de l'Instruction publique, de la Jeunesse et des Affaires sociales
2. Rapport de sous-commission dicastère des Infrastructures et des Energies
3. Rapport de sous-commission dicastère des Finances, de l'Economie et de l'Urbanisme
4. Rapport de sous-commission dicastère de la Population, de la Sécurité et de l'Environnement
5. Rapport de sous-commission dicastère des Affaires culturelles, des Sports et de la Santé